



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 25 mai 2021 à 18 heures 30**

- 1. Désignation du secrétaire de séance : Mme DUMONTIER**
Approbation du PV de la séance du 12.04.2021

**1. Exonération occupation temporaire domaine public année
2021**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité de reconduire la mesure d'exonération de la redevance pour l'année 2021 pour les commerçants de la Tour d'Aigues bénéficiant d'une autorisation temporaire d'occupation du domaine public, en raison du contexte sanitaire.

2. Prix des caveaux au cimetière communal

Rapporteur : Monsieur BRANDTNER

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer le prix des caveaux comme suit :

- Caveau 6 places : 2995.00 € TTC
- Caveau 4 places : 2800.00 € TTC
- Caveau 2 places : 2175.00 € TTC

A ce prix s'ajoute celui de la concession (350 euros pour 15 ans et 700 euros pour 30 ans. Le conseil municipal autorise les acquéreurs ayant des difficultés financières à effectuer le paiement des caveaux sur 2 années.

**3. Exonération des pénalités de retard dues par les entreprises
pour les marchés de réhabilitation des logements communaux**

Rapporteur : Monsieur BRANDTNER

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'exonérer du paiement de la totalité des pénalités de retard prévues dans le cadre de la conclusion des marchés publics relatifs à la réhabilitation des logements communaux, en raison notamment du confinement et de la crise sanitaire, le déroulement des travaux de réhabilitation des logements communaux (94 boulevard de la République, logement de la Poste, rue Théolède et 55 place Jean Jaurès) ayant été perturbé, et les différents chantiers ayant pris beaucoup de retard.

**4 . Participation travaux de réfection des pistes DFCI réalisés par le
SMDVF**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Des travaux de réfection des pistes DFCI de l'Agnel et de l'Esquive de l'Aze ont été réalisés par l'entreprise SARL Stéphane TRON pour le compte du Syndicat Mixte Départemental pour la Valorisation Forestière, pour un montant total HT de 20 028.61 €. La participation communale s'élève à 20 % du montant HT soit 4005.72 €. Cette participation sera à payer pour moitié en 2021 et pour moitié en 2022. Le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à mandater cette dépense sur le compte 62878 du budget communal.

5- Vente terrain lotissement le Parc

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 30.11.2015, le conseil municipal a fixé les modalités de vente des terrains communaux à bâtir du lotissement le Parc. Le lot n° 7 (Parcelle H 1446 de 304 m²) avait été réservé dans le cadre des acquisitions foncières relatives à la création du lotissement et donc il n'était pas visé par la délibération suscitée. Ce lot étant finalement vendu comme les autres, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de fixer, selon les modalités fixées précédemment, le prix de vente à 104 600 euros TTC, conformément à l'estimation du service du Domaine.

6 . Convention de partenariat avec la commune de Cadenet pour la construction d'une salle d'audition au sein de la Brigade territoriale

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la commune de Cadenet et la COTELUB une convention fixant les modalités de participation à la création d'une salle équipée spécialement pour permettre l'audition de mineurs pour la compagnie de Gendarmerie départementale de Pertuis. La participation financière de la commune de la Tour d'Aigues est fixée à 1000 euros.

7- Décisions modificatives au Budget primitif 2021

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité, de modifier comme suit les crédits suivants en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

CHAP DESIGNATIO N	ART	DEPENSES		RECETTES		Commentaires
		DIMINUTI ON DE CREDITS	AUGME NTATION DE CREDITS	DIMINUTI ON DE CREDITS	AUGMENTA TION DE CREDITS	
Chap 011 c/62878			4005.72			Participation travaux réfection pistes DFCI
Chap 2041412 OPFI			1000.00			Participation construction salle audition Cadenet
Chapitre 011 C/6281			55.16			Régularisation cotisation AMF/AMV
Chapitre 022 Dépenses imprévues		-4060.88				
Chap 2315 op 99983 Voirie		- 1000.00				Compensation augmentation crédit au compte 2041412
		-5060.88	+5060.88			

8– Lutte contre les frelons asiatiques – participation financière à la destruction des nids chez les particuliers

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin d'essayer de limiter la prolifération des frelons asiatiques, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité de mettre en place une aide à destination des habitant(e)s de la Tour d'Aigues qui souhaitent faire détruire un nid. Le dispositif est le suivant :

- Mise en place d'un partenariat avec l'entreprise de Monsieur COSTE, principal professionnel intervenant sur la commune pour ce type de prestation. Dans le cadre de cette opération, le forfait (hors situation particulière) d'intervention proposé par l'entreprise de Monsieur COSTE est ramené à 100 euros TTC par nid de frelons asiatiques détruit. Bien évidemment, la commune pourra s'engager avec d'autres entreprises compétentes en la matière qui le souhaiteraient dans une telle démarche de partenariat
- Attribution d'une aide forfaitaire par nid de frelons asiatiques détruit de 50 euros sur présentation d'un rapport d'intervention et de la facture d'un professionnel détenant toutes les certifications réglementaires nécessaires et agréé par la commune.

Ainsi le reste à charge serait de 50 euros pour les habitant(e)s de la commune. Le dispositif concernera exclusivement le frelon asiatique, les autres insectes, tels le frelon européen, la guêpe, etc ,qui sont des espèces endémiques non considérées comme nuisibles, ne sont pas concernées par ce dispositif.

9– Renouvellement dispositif bons d'achat pour les habitants de la Tour d'Aigues à utiliser chez les commerçants locaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de renouveler pour l'année 2021 le dispositif des bons d'achat mis en œuvre par délibération n° 075-20 du 03.12.2020, dans les mêmes conditions et pour les mêmes bénéficiaires. La gestion des bons d'achat demeurera confiée au CCAS .

**10– Programme d'Etat « Petites villes de demain »
Convention d'adhésion**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les communes de la Tour d'Aigues, Mirabeau et Cadenet ont été retenues comme co-lauréates , aux côtés de la COTELUB, dans le cadre du programme Petites Villes de demain mise en place par l'Agence nationale de Cohésion des Territoires (ANCT). Ce programme, qui cible les collectivités de moins de 20 000 habitants assurant des fonctions essentielles de centralité au profit de tout le territoire qui les entoure, vise à donner davantage de moyens pour concrétiser les projets, et ainsi assurer la vitalité de ces territoires. Le champ des thématiques qui peuvent être abordées et accompagnées dans ce cadre est très large et couvre, notamment, l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, le développement de l'artisanat, du commerce et des services, la valorisation des qualités architecturales et patrimoniales des communes, et bien plus encore.

En particulier, ce programme est conçu pour faciliter l'accès à l'ingénierie indispensable à la mise en œuvre des projets, que ce soit au travers du subventionnement d'un chef de projet, d'études ou d'expertises, ou dans certains cas, la mise à disposition de prestations « clés en main ».

La mise en œuvre de ce programme se déroule en deux phases. La première s'ouvre avec la signature d'une convention d'adhésion, document confirmant le souhait de la commune de s'inscrire dans le programme et les premières pistes de réflexion pour sa mise en œuvre. Cette signature donne accès aux aides proposées par les partenaires du programme et ouvre une période de 18 mois pendant laquelle nous allons pouvoir mener les

études et réflexions nécessaires pour affiner notre projet de territoire, et le plan d'action en découlant, à déployer pendant le programme. Elle doit également permettre le démarrage des actions déjà matures pour leur mise en œuvre.

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la participation de la commune à ce programme, et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante

11– Motion de soutien au statut des sapeurs-pompiers volontaires

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité une motion de soutien au statut des sapeurs-pompiers volontaires

10. Demandes de subventions projets d'investissement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter auprès des partenaires privés et publics toutes subventions en vue de la réalisation de projets communaux d'investissement

La séance est levée à 19 h 50

Jean-François LOVISOLO, Maire